

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 août 2006

ÉNERGIE - (n° 3201)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTS

N° 5535 à 5567 Rect.

présentés par
M. Bataille
et 31 membres du groupe Socialiste

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant :**

I. – À la fin du deuxième alinéa de l'article 238 *bis* HW du code général des impôts, les mots : « à deux kilowattheures et demi » sont remplacés par les mots : « à un kilowattheure et demi »

II. – La perte de recettes pour l'État est compensée par la création d'une taxe additionnelle aux droits visés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Consortium Exeltium a été mis en place pour regrouper uniquement de grandes entreprises fortement consommatrices d'électricité.

Pourtant, ces grandes entreprises ne sont pas les seules à connaître des difficultés particulières en raison du coût de l'énergie.

Les conditions permettant de bénéficier du traitement particulier réservé aux membres du Consortium apparaissent très restrictives, notamment en ce qui concerne la définition des entreprises "électro-intensives" proposée dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2005 et dans le décret publié le 5 mai 2006.

Il est donc proposé d'abaisser le seuil d'entrée dans le Consortium en réduisant le ratio entre quantité d'électricité consommée et valeur ajoutée produite actuellement fixé à 2,5 kilowattheures par euro.

Ces amendements identiques ont été déposés par 32 membres du groupe Socialiste :

Adt n° 5535 de M. Bataille
Adt n° 5536 de M. Brottes
Adt n° 5537 de M. Gaubert
Adt n° 5538 de M. Ducout
Adt n° 5539 de M. Le Déaut
Adt n° 5540 de M. Habib
Adt n° 5541 de M. Migaud
Adt n° 5542 de M. Bonrepaux
Adt n° 5543 de M. Aubron
Adt n° 5544 de M. Balligand
Adt n° 5545 de M. Bascou
Adt n° 5546 de M. Besson
Adt n° 5547 de M. Bono
Adt n° 5548 de M. Cohen
Adt n° 5549 de Mme Darciaux
Adt n° 5550 de M. Dehoux
Adt n° 5551 de M. Dosé
Adt n° 5552 de M. Dumas
Adt n° 5553 de M. Dumont
Adt n° 5554 de M. Emmanuelli
Adt n° 5555 de Mme Gaillard
Adt n° 5557 de Mme Génisson
Adt n° 5558 de M. Gorce
Adt n° 5559 de M. Gouriou
Adt n° 5560 de M. Jung
Adt n° 5561 de M. Lambert
Adt n° 5562 de M. Launay
Adt n° 5563 de Mme Lebranchu
Adt n° 5564 de M. Nayrou
Adt n° 5565 de Mme Saugues
Adt n° 5566 de M. Tourtelier
Adt n° 5567 de M. Vergnier